

DEMANDE D'ADHESION - MEMBRE COLLECTIF OU ASSOCIE

A RETOURNER PAR MAIL A : info@bpi-icb.com OU PAR FAX AU : + 33.93.405.14.24

PEUVENT ÊTRE MEMBRE COLLECTIF ET ASSOCIÉ DU BPI :

Article 5 Constitution du BPI : « Adhésion:

Peuvent être admis à titre de membres collectifs :

a. les Barreaux.

b. les Associations de conseils.

4. Toute autre association intéressée par le rôle des conseils devant la Cour peut être accréditée à titre de membre associé.

5. Le Comité exécutif décide de l'admission à titre de membre ou de l'accréditation à titre de membre associé. Les conditions d'admission ou d'accréditation à titre de membre ou de membre associé sont déterminées par le Conseil. [...] »

Article 1 Constitution du BPI : « Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et acronymes ci-après ont les significations suivantes:

Associations de conseils — Association indépendante de praticiens juridiques ou Barreaux remplissant les conditions en tant que membre collectif et reconnus comme tels par le Conseil.

Barreau — Organe indépendant dont les avocats autorisés à exercer sous sa compétence sont membres et reconnus comme tels par le Conseil.

Dans les présents Statuts, « Barreau fait également référence aux Law Societies »

1. Forme juridique de l'organisation :

Barreau/Law Society

O.N.G.

Association de conseils/avocats/juristes

2. Nom _____ Date de création _____

3. Nombre de membres _____

4. L'adhésion à votre organisation est-elle obligatoire pour vos membres ? Oui Non

5. Adresse

Boîte postale / no, rue et appartement _____ Ville, Province ou Etat _____

Code Postal et Pays _____ Téléphone _____ Télécopie _____

Courriel / email _____ Site Web _____

6. Nom du Président de l'organisation _____

7. Durée du mandat date d'entrée _____ date de sortie _____

8. Contact au sein de l'organisation pour les relations avec le BPI

Nom : _____ email : _____

9. Personne habilitée à représenter l'organisation (si différente de la personne contact) :

Nom : _____ email : _____

IMPORTANT : MERCI DE JOINDRE A VOTRE DEMANDE LA RESOLUTION FAISANT ETAT DE LA DECISION DE L'ORGANISATION D'APPARTENIR AU BPI, ET DESIGNANT LE REPRESENTANT (SI DIFFERENT DU PRESIDENT)

10. Nom du futur Président (si connu) _____

11. Merci de joindre les statuts de votre organisation, ainsi qu'une description de son activité

DEMANDE D'ADHESION - MEMBRE COLLECTIF OU ASSOCIE

12. Langue choisie pour la communication avec le BPI Anglais Français Espagnol

13. L'organisation désire être membre à titre de barreau / law society
 O.N.G.
 association de conseils/avocats/juristes

Article 10 Constitution du BPI : « Élections du Conseil:

2. Une personne ne peut se présenter aux élections du Conseil qu'au titre d'un seul des collèges précités. Les représentants des Barreaux et des associations de conseils doivent remplir les conditions requises pour être membres individuels. »

14. Votre cotisation

Votre cotisation est valable pour une année civile.

Les paiements doivent être effectués en Euro exclusivement.

Membre Collectif: Barreau / Law Society , Association d'avocats/ juristes

1.000 > membres 750 €
1.000 < membres 1.500 €

Membre Associé : O.N.G.

1.000 > membres 125 €
1.000 < membres 250 €

15. Votre règlement

1) Par carte de crédit Visa Mastercard

Nom du titulaire de la carte _____
Numéro de la carte de crédit _____ CVV _____
Date d'expiration _____
Montant : € _____

2) Par virement bancaire (sans frais à la charge du bénéficiaire)

Nom de la banque : La Caixa
Nom du bénéficiaire : Barreau Penal Internacional
Numéro de compte : 2100-0555-33-0700193994
Code IBAN : ES13 2100 0555 3307 0019 3994 BIC: CAIXESBBXXX
Adresse de la banque: Oficina 0555 – Diagonal – Carles III, Barcelon, Espagne

Je certifie sur l'honneur de la sincérité des informations fournies :

Signature _____ Nom (en majuscule) _____

Date _____ Lieu _____

Tampon de l'organisation _____